



## Charte communale

### Les propositions des élus d'Agadir

- Redéfinir les prérogatives du maire et de l'autorité locale au menu des doléances
- RH, procédures administratives et financières... également des volets à revoir

Journée très studieuse, lundi dernier, pour les élus du Souss-Massa-Draâ. Ces derniers ont été, en effet, conviés à une conférence portant sur la réforme de la charte communale.

Un meeting, rappelons-le, qui s'inscrit dans le cadre du processus de concertation initié par le ministère de l'Intérieur autour de ce projet. La démarche a été saluée à l'unanimité par les élus présents. «C'est une très bonne chose que l'on soit à l'écoute des élus, mais cette ouverture doit se poursuivre et devenir régulière», juge Brahim Zerkdi, député MP à Agadir. «Cela prouve que le nouveau concept de l'autorité est désormais bien ancré au ministère de l'Intérieur, malheureusement cet esprit ne se reflète pas à tous les niveaux», lance de son côté Tariq Kabbage, maire de la ville. A Agadir sa mésentente avec Rachid Filali, wali du Souss-Massa-Draâ, n'est un secret pour personne et c'est sûrement en connaissance de cause qu'il espère une séparation intrinsèque entre les attributions du maire et de l'autorité locale dans la future charte communale.

De son avis également, la bonne gouvernance passe aussi par le respect de la transparence et du contrôle qui doit s'appliquer à tous. L'élu fait allusion aux organismes sous tutelle et en particulier ce qui a trait à l'urbanisme et au foncier.

Le gestionnaire de la commune urbaine d'Agadir souhaite également un renforcement des ressources humaines. Dans ce cadre, il préconise des changements à plusieurs niveaux. «Sans motivation et sans organigramme, on ne peut tendre vers l'efficacité», souligne Kabbage. L'élu met en exergue aussi la nécessité d'un cabinet de conseillers pour accompagner le président de la commune dans sa gestion de la ville.

#### • City manager

Toujours concernant le volet ressources humaines, Zerkdi souligne, pour sa part, la mise en place d'un manuel des procédures. Il met par ailleurs en exergue le rôle du secrétaire général (SG) évoqué par la réforme. Le député souhaite dans ce cadre que l'on s'appuie sur le modèle américain et parle de city manager. Mais pour cela, Kabbage et Zerkdi suggèrent de mettre les moyens et de recruter un «gros calibre».

Pour eux, le SG doit en outre travailler sous la hiérarchie directe du président de la commune et être nommé également par ce dernier.

Les deux élus divergent toutefois sur un autre volet, celui notamment de l'article 6 de l'actuelle charte communale. Pour le maire de la ville d'Agadir, il faut maintenir pour des raisons de stabilité cet article qui concerne la durée de mandat du président. Zerkdi par contre voit les choses d'un autre œil. «Pourquoi peut-on renverser un gouvernement et pas un président de commune. Il faut mettre en œuvre les principes de la démocratie à fond à tous les niveaux», considère-t-il ?

### Contrôle

«Il faut supprimer le contrôle a posteriori», lance Driss Lahlaïssi, membre du conseil de la commune urbaine d'Agadir. Pour l'élu, cette procédure est inutile et constitue un frein au développement des projets des communes. De son avis également, les cours des comptes régionales et le tribunal administratif sont les organes idoines qui doivent avoir des prérogatives de contrôle financier sur les communes. L'élu préconise aussi la réforme des procédures des finances locales qui datent de 1976. Lahlaïssi montre également l'intérêt de mettre en place des régies pour les dépenses urgentes.

De notre correspondante,  
Malika ALAMI